

A retenir

Mémento mobilité

Prochains rendez-vous de la mobilité, animations proposées sur Techlid, sites Internet à connaître... Retrouvez toutes les informations essentielles.



A noter dans vos agendas

• Jeudi 27 mai : réunion du « Club PDIE »

Le « Club PDIE » est ouvert à toutes les entreprises du territoire de Techlid souhaitant avoir une action auprès de leurs salariés dans le domaine de la mobilité. Son objectif principal est de favoriser les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine entre les entreprises. Le « Club PDIE » est aussi l'occasion

de recueillir les besoins des entreprises afin de les faire remonter au Sytral, à la SNCF et aux autres organisations concernées.

De 15h30 à 17h à l'Espace Edel Ouest, 185 Allée des Cypres, 69760 Limonest. Merci de confirmer votre présence au 04 72 17 03 33.

• Jeudi 3 juin : 4^e édition du Challenge Vélo Inter-Entreprises

Testez la mobilité dans votre entreprise ! Les salariés sont invités à utiliser le vélo pour effectuer leur trajet domicile-travail le jeudi 3 juin. L'établissement qui aura la plus forte proportion de cyclistes parmi ses salariés ce jour-là remportera le challenge.

La participation est simple et gratuite. Rendez-vous sur le site Internet de l'organisateur pour toutes les informations : www.pignonsurru.org

• Du 16 au 22 septembre : Semaine de la mobilité

Comme chaque année, le ministère du Développement Durable organise la Semaine de la mobilité. Objectif : bouger autrement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports. Surveillez le programme que Techlid mettra en place durant cette semaine et n'hésitez pas à participer. Cette semaine de la mobilité est aussi une excellente occasion pour évoquer le sujet avec les salariés grâce à des affiches, des diaporamas et des brochures disponibles auprès de Techlid.

Des animations pour les salariés

Covoiturage et vélo

Des animations sur la thématique du covoiturage sont prévues dans le cadre du PDIE de Techlid. Ces animations sur le terrain, le plus souvent au sein des entreprises ou dans des espaces de rencontre, sont assurés par des animateurs. Explications sur le covoiturage, les avantages du dispositif, les modalités pour s'inscrire sur le portail covoiturage de Techlid... En peu de temps, les salariés prendront connaissance de toutes les informations utiles pour opter pour le covoiturage. Sur le même principe, des animations sur la thématique du vélo à assistance électrique peuvent aussi être organisées.

Pour connaître les prochaines dates des animations ou demander une animation gratuite sur votre lieu de travail, il suffit de prendre contact avec Laurent Dumouchel : 04 72 17 03 33 ou l.dumouchel@techlid-lyon.com

TER

Pour faire connaître les offres TER en région Rhône-Alpes, la SNCF a mis en place une animation afin de présenter les différents types d'abonnement, les liaisons en service, les informations liées à l'intermodalité...

Si vous êtes intéressés pour accueillir une animation en entreprise, vous pouvez faire appel à Stéphane Vignon : stephane.vignon@sncf.fr
Pour les questions individuelles des salariés à propos des TER, Allo TER est à leur écoute au 0 891 67 68 00 (0,22 € ttc/mn).

Des sites à consulter

- Techlid et sa nouvelle rubrique « Se déplacer vers et dans Techlid » : www.techlid-Lyon.com/deplace/default.asp
- Transports en Commun Lyonnais : www.tcl.fr
- Sytral (autorité organisatrice des transports en commun de l'agglomération lyonnaise) : www.sytral.fr
- Multitud (transports en commun en Rhône-Alpes) : www.multitud.org
- Covoiturage : www.covoiturage-techlid.fr
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : www.ademe.fr
- SNCF (le vélo dans les TER) : www.ter-velo-rhonealpes.com/politique.php
- Grand Lyon (covoiturage) : www.covoiturage-grandlyon.com
- Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr et consulter les rubriques Transports, Environnement & énergie, et Développement durable.

Votre contact à Techlid

Pour toutes les questions relatives au Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Techlid :
Laurent Dumouchel au 04 72 17 03 33 ou par mail à l.dumouchel@techlid-lyon.com

Politique innovante

Les entreprises incitées à développer les énergies renouvelables



La mobilité reste le thème phare de la politique d'écologie territoriale de Techlid, mais d'autres actions sur l'énergie, les déchets industriels banals et les déchets verts vont se mettre en place. Un soutien est proposé aux entreprises qui veulent s'équiper en énergie renouvelable.

En partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Techlid a élaboré sa démarche d'écologie territoriale visant à obtenir des résultats concrets dès cette année. Aux côtés de la thématique mobilité, trois autres axes ont été retenus avec la volonté d'offrir de nouveaux services aux entreprises : l'énergie (réduction des consommations, utilisation des énergies renouvelables...), les déchets industriels banals (réduction et valorisation des cartons, palettes, papiers) et les déchets verts (compostage).

Dans un premier temps, les efforts porteront sur le volet énergie avec, d'ici cinq ans, l'objectif de réduire de 20 % les besoins énergétiques et d'augmenter de 15 % l'utilisation des énergies renouvelables. Un appel aux entreprises intéressées est donc lancé pour mener un projet comprenant un bilan énergétique, des recommandations et un accompagnement au déploiement d'énergie renouvelable. Ces entreprises serviront ensuite d'exemple pour élargir le périmètre d'intervention du dispositif dès 2011.

Les entreprises intéressées pour s'équiper en photovoltaïque doivent remplir certains critères (lire encadré) pour poser leur candidature et faire preuve de motivation et d'implication pour concrétiser leur projet. S'il représente un coût non négligeable pour l'entreprise, le déploiement d'énergie renouvelable offre aussi bien des avantages.

La protection de l'environnement et une nette réduction de la facture énergétique constituent les principaux bénéfices. Le retour sur investissement d'un projet photovoltaïque est inférieur à dix ans pour des équipements bénéficiant d'une garantie supérieure à vingt ans.

Quid de l'écologie territoriale

A la croisée de l'ingénierie, de l'écologie et de l'économie, l'écologie territoriale propose une vision globale d'une zone d'activités en analysant les flux entrants et sortants. Cette démarche permet de rechercher des synergies et des complémentarités potentielles entre les différents acteurs économiques d'un territoire. Ainsi, les besoins des entreprises dans les domaines de l'énergie ou du traitement des déchets peuvent être mutualisés pour diminuer les charges. Les déchets, rejets ou émissions de certaines entreprises peuvent aussi être valorisés et servir de matières premières ou d'énergie à d'autres.

Appel à candidatures

Cette année, une dizaine d'entreprises intéressées pour réduire leur consommation énergétique et investir dans les énergies renouvelables sera retenue et bénéficiera d'un accompagnement gratuit dans la réalisation de leur projet. Les entreprises sélectionnées auront ainsi droit à une visite énergie gratuite réalisée par la CCI de Lyon, une réduction sur les tarifs de l'installation photovoltaïque et un suivi par un bureau d'études dont le coût d'intervention est pris en charge par la DREAL et Techlid.

Les critères pour prendre part à la démarche en 2010 sont les suivants :

- Etre implantée dans l'une des sept communes de Techlid ;
- Etre sensibilisée à la problématique énergétique et/ou avoir envisagé l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Etre propriétaire de son bâtiment ou être certain que le propriétaire du bâtiment est volontaire pour cette démarche ;
- Bénéficier d'une toiture orientée au sud et sans zone d'ombre.

Pour les entreprises intéressées une réunion d'information aura lieu le mercredi 19 mai, de 8h30 à 10h30 à Techlid, Espace EDEL-Ouest, 185 allée des Cypres, 69760 Limonest. Merci de confirmer votre présence au 04 72 17 03 33.



Trois questions à

Alexandra Merlin,
conseil environnement à la CCI de Lyon.

• De quelle façon la CCI s'implique-t-elle pour aider les entreprises sur le thème de l'énergie ?

La CCI de Lyon mène, en partenariat avec l'Ademe et la Région, l'opération Optim'Energie qui a pour objectif d'aider les entreprises à identifier leurs gisements d'économies d'énergie et à maîtriser leurs consommations.

• Quel est votre rôle dans l'action de Techlid ?

Nous assurerons le premier contact avec l'entreprise afin de faire le point sur son projet et ainsi collecter les premières données sur site. Ensuite, nous orienterons l'entreprise vers une prestation plus technique en passant

par un bureau d'études spécialisé. Grâce au soutien financier proposé par l'Ademe, l'entreprise pourra bénéficier d'une subvention sur cette prestation.

• Que pensez-vous de cette opération sur le photovoltaïque ?

L'opération de déploiement de photovoltaïque sur Techlid est intéressante. Je pense d'ailleurs que la portée de cette action peut être bien plus large. Cette action va permettre une sensibilisation de masse et j'espère que bon nombre d'entreprises seront désireuses d'obtenir des informations sur leurs consommations énergétiques et de travailler déjà sur l'existant dans la perspective de mieux maîtriser celles-ci.

Numéro spécial mobilité - Avril 2010

Point de la situation

Techlid : un territoire d'exception à développer

Techlid, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, la SNCF, le Sytral et l'Ademe unissent leurs compétences pour conforter le Pôle Economique Ouest du Grand Lyon et mettent en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises.



Techlid et ses partenaires sont conscients de l'enjeu de la mobilité dans l'attractivité du site et le bien-être des salariés. La mobilité constitue l'un des critères les plus importants dans le choix d'implantation d'une entreprise et, à ce titre, nous avons une responsabilité pour conforter et renforcer le développement économique du territoire.

“ L'enjeu de la mobilité... ”

Nous voulons être particulièrement attentifs à la question des transports publics, notamment à travers le projet Atoubus du Sytral. Dans le cadre de l'amélioration de la desserte de Techlid, le Sytral pourrait mettre en place des lignes à la demande, prolonger et renforcer des lignes existantes, créer une ligne spéciale pour le Pôle d'Enseignement et de Recherche... Avec la Région Rhône-Alpes, une réflexion et un travail sont également en cours pour la création d'une gare entre Dardilly Le Jubin et Dardilly Les Mouilles afin de mieux tirer parti du développement des TER.

Nous sommes donc pleinement mobilisés sur ces questions essentielles et nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs concernés pour apporter des réponses rapides et adaptées. Nous espérons obtenir le soutien et l'adhésion des entreprises et des salariés de Techlid dans notre mission. Nous les encourageons aussi à participer, à leur niveau, à ce vaste mouvement en faveur du développement durable en utilisant davantage les transports en commun, en plébiscitant le covoiturage ou encore en choisissant les modes doux comme le vélo et la marche à pied.

Michèle Vullien,

maire de Dardilly et vice-présidente chargée des transports collectifs au Grand Lyon.

Edito

Situé au Nord-Ouest de Lyon, Techlid constitue aujourd'hui l'un des pôles économiques les plus dynamiques de l'agglomération avec plus de 6 000 entreprises et 40 000 salariés.

L'environnement exceptionnel et le cadre de travail de qualité offerts par ce territoire attirent toujours plus d'entreprises et participent au développement économique du secteur. Conscients de ces atouts à préserver, les responsables de Techlid et leurs partenaires ont fait le choix de veiller sur ce site et de le rendre encore plus attractif.

En 2008, une étude sur les habitudes de déplacements quotidiens des salariés et des étudiants a été menée pour identifier les actions à mettre en œuvre et les améliorations à apporter. Cette enquête a permis de recueillir des informations essentielles sur les comportements et les attentes des actifs de Techlid. Pour les déplacements domicile-travail, 84 % des salariés utilisent ainsi leur voiture personnelle. Un chiffre à mettre en parallèle avec 48 % de résidents hors Grand Lyon, 25 % sur Lyon, 12 % dans le Nord-Ouest de l'agglomération et 7 % dans le Sud-Ouest de l'agglomération. Aujourd'hui, les transports en commun ne sont plébiscités que par 12 % des salariés, le covoiturage par 3 % et les modes doux comme le vélo et la marche à pied par 1 %. Ces chiffres laissent augurer d'une marge de progression importante. Les besoins exprimés par les salariés montrent d'ailleurs qu'ils sont prêts à changer leurs habitudes pour peu qu'on leur propose des solutions alternatives rapides et pratiques. Animée d'une volonté commune d'agir, Techlid, la Région Rhône-Alpes, le



Grand Lyon, la SNCF, le Sytral et l'Ademe sont conscients des risques de congestion de certains axes aux heures de pointe, de saturation des parkings, de baisse d'attractivité du site, de difficultés de recrutement... Sans compter les impacts sanitaires de la pollution de l'air et les risques du réchauffement climatique global.

Mais ces menaces et ces risques ne toucheront pas un territoire qui a résolument fait le choix de passer à l'action. Quelques initiatives ont déjà été développées avec un succès certain. Le site de covoiturage www.covoiturage-techlid.fr, mis en place il y a quelques mois par le Grand Lyon, reçoit de plus en plus de visiteurs. Même réussite avec le challenge Covoiturage Grand Lyon auquel douze entreprises de Techlid ont participé. Quatre d'entre elles ont figuré au palmarès : Extenso Telecom, 01 dB-Metravib, le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et Evasol.

Cette année, d'autres actions vont être déployées dans le cadre d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises qui concerne les entreprises implantées sur les communes de Techlid. Toutes les solutions alternatives à l'usage de la voiture en autosolisme seront travaillées : les transports en commun, le covoiturage et les modes doux. Le changement ne saura se faire sans votre implication. Nous comptons sur vous !



Sommaire

- | Point de la situation | Techlid : un territoire d'exception à développer
- | Plan d'actions | Mobilisation générale pour la mobilité
- | Politique innovante | Les entreprises incitées à développer les énergies renouvelables
- | À retenir | Mémento mobilité

p. 1
p. 2 et 3
p. 4
p. 4

LUCIE VERCHERE-TORTEL, Chargée de la mission sur les temps et les rythmes de la ville et les services innovants au Grand Lyon.

« Début 2009, un portail de covoiturage www.covoiturage-grandlyon.com pour les zones d'entreprises du Grand Lyon a été décliné sur tout le territoire. Techlid a été particulièrement réactif sur ce sujet en faisant partie des pionniers. Développé par la Roue Verte, qui assure la gestion du site, des animations en entreprises et la communication sur le thème de la mobilité, ce dispositif est une initiative du Grand Lyon avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Ademe. Le principe est simple puisque, grâce à la plate-forme Internet www.covoiturage-techlid.fr, la mise en relation de covoitureurs pour les trajets domicile-travail devient facile. En avril 2009, à l'ouverture du site de covoiturage sur Techlid, nous enregistrons 244 inscrits. Un an plus tard, ce sont 358 inscrits qui utilisent le portail. Notre but est vraiment de mobiliser le plus grand nombre d'entreprises et de démontrer que faire du covoiturage n'est pas si compliqué car nous offrons un support pour favoriser la démarche ».



MATHIAS COPY, ingénieur transports à l'Ademe.

« Partenaire de la démarche PDIE de Techlid depuis deux ans, nous accompagnons la structure dans la promotion de la mobilité douce auprès des entreprises. Nous finançons

notamment avec la Région et le Grand Lyon un poste d'une personne dédiée à ce sujet. La problématique de la mobilité est essentielle sur Techlid car les entreprises sont confrontées à des difficultés de déplacement de leurs salariés. La desserte par l'autoroute A6 peut accentuer la congestion du site et il faut pouvoir persuader les actifs de Techlid que la voiture n'est pas le meilleur moyen pour leurs trajets domicile-travail. Le nombre d'entreprises qui prennent en charge 50 % de l'abonnement de transport en commun de leurs salariés, le nombre de City Pass PDE signé avec le Sytral et le nombre d'utilisateurs de la plateforme de covoiturage sont des données importantes pour poursuivre les actions. Aujourd'hui, nous soutenons financièrement, aux côtés de la Région et du Grand Lyon, le plan d'actions sur le volet communication avec la modification du site Internet de Techlid, l'animation d'un club PDIE, la création d'une newsletter, des animations covoiturage et vélo à assistance électrique dans les entreprises... ».



LAURENCE BARBERIA, chef de projet à la direction exploitation du Sytral.

« Dans le cadre du projet Atobus, une vaste refonte du réseau bus est en cours

à l'échelle de l'agglomération. Sur Techlid, nous avons présenté aux élus des communes nos propositions et travaillé en concertation avec eux pour améliorer la desserte du site. En nous appuyant sur les résultats des enquêtes PDIE menées par Techlid, nous avons réfléchi à une offre en adéquation avec les besoins des salariés. Nous devrions ainsi mettre en place une ligne Express depuis la gare de Vaise pour optimiser les temps de parcours et nous pourrions aussi développer un service Gare Express. Depuis la gare Dardilly le Jubin, un système de desserte flexible interne à Techlid pourrait être développé en lien avec les dessertes TER. Ces deux projets sont programmés pour septembre 2011. Nous travaillons également à supprimer les horaires vacances scolaires sur la ligne 21 très fréquentée par les salariés.

Les entreprises qui souhaitent diffuser des informations à leurs salariés sur le réseau et les lignes de bus peuvent s'adresser aux TCL pour organiser une réunion, installer un stand d'informations, répondre aux questions... Pour les entreprises qui ont initié une démarche PDE, une convention peut être signée avec le Sytral pour faire profiter leurs salariés d'un abonnement à tarif préférentiel. Dans l'agglomération, 115 conventions ont été mises en place au profit de 15 000 salariés ».

Mobilisation générale pour la mobilité

Le plan d'actions 2010-2015 prévoit de travailler tous les moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, covoiturage et modes doux. Les objectifs sont ambitieux, mais réalistes si chacun s'implique à son échelle.



La voiture individuelle reste pour 84 % des salariés de Techlid le moyen de transport utilisé pour leurs déplacements domicile-travail. Pourtant, bien d'autres moyens sont à leur disposition pour se déplacer et de nouvelles offres seront peu à peu proposées dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises.

Forte marge de progression des transports en commun

Sur le volet des transports en commun, dix-neuf lignes de bus desservent le territoire. Privilégier les trajets en bus, c'est s'assurer d'être à l'heure, c'est économiser de l'argent, c'est préserver la planète et c'est s'éviter du stress. Savez-vous par exemple qu'il ne faut que 10 minutes pour rallier le Parc Sans Souci depuis la Gare de Vaise grâce à la ligne 161-164 ? Savez-vous encore que depuis la station Gorge de Loup il suffit de 15 minutes pour rejoindre l'École Centrale ? Pour bien préparer son déplacement, quelques clics sur le site Internet des TCL (www.tcl.fr) et le tour est joué ! Et pour les salariés qui ne résident pas dans le Grand Lyon, le site Multitud (www.multitud.org), proposé par l'ensemble des autorités organisatrices des transports de la Région Urbaine de Lyon, est l'outil idéal pour déterminer le meilleur trajet domicile/travail en transports publics. Des améliorations peuvent bien sûr être apportées.

Techlid et ses partenaires travaillent ainsi à la mise en place d'une offre plus étoffée encore : bus à la demande, bus express parcs d'activités, nouveaux itinéraires, nouveaux arrêts... Ces réflexions sont d'ailleurs en cours au Sytral (autorité organisatrice des

transports en commun de l'agglomération lyonnaise) dans le cadre du projet Atobus. En raison du fort potentiel de développement des transports en commun, l'objectif fixé est donc de passer d'un taux d'utilisation de 12 % aujourd'hui à 24 % dans cinq ans.



Covoiturer facile

Pour les salariés résidants hors du Grand Lyon et n'ayant pas accès à un service efficace de transport en commun, le covoiturage est la solution

parfaite puisqu'il permet de partager un véhicule sur une portion de trajet commun. Une nouvelle fois, les avantages sont nombreux : économies, convivialité et souplesse. En pratique, le dispositif est très simple grâce au site Internet dédié au covoiturage créé par le Grand Lyon. En s'inscrivant sur www.covoiturage-techlid.fr, les salariés de Techlid peuvent proposer de partager un véhicule ou rechercher un conducteur en précisant le trajet et les horaires. D'ici cinq ans, le covoiturage devrait représenter 10 % des trajets sur Techlid, contre à peine 3 % aujourd'hui.

Une desserte TER de plus en plus performante

Trois lignes TER : Lyon Saint Paul/Lozanne, Lyon Saint Paul/Tassin/Sain Bel et Lyon Saint Paul/Brignais desservent également le territoire de Techlid. Avec dix arrêts au sein du Pôle Economique Ouest de Grand Lyon (Ecully la Demi-Lune, Tassin, Tassin Alai, Le Méridien, Charbonnières Centre, Casino Lacroix-Laval, La Tour de Salvagny, Les Flachères, Dardilly les Mouilles et Dardilly le Jubin), les salariés ont accès à un service performant, synonyme de confort et de régularité. En effet, de nouveaux matériels, plus fiables et plus accueillants, ont été déployés sur les rails et les cadencements ont été améliorés pour mieux satisfaire les besoins. Dans le cadre du développement des TER en Rhône-Alpes, une nouvelle gare centrale pourrait voir le jour sur le site.



Consigne à vélo



Les vertus de l'exercice physique

Faire de l'exercice est bon pour la santé et le moral. Pourquoi alors ne pas choisir de se déplacer à pied ou à vélo ? Si le relief accidenté de Techlid limite l'usage du vélo classique, il faut savoir que le vélo à assistance électrique permet de s'affranchir du relief et qu'il est désormais possible d'en acquérir ou d'en louer un. Encarté dans ce numéro du Techlid Info spécial Mobilité, vous trouverez une carte multimodale indiquant sur Techlid les parcours cyclables, les réseaux TCL et SNCF. Cette carte est éditée par la boutique VÉLOLYON, implantée à Champagne-au-Mont-d'Or. Des exemplaires de ce plan sont disponibles directement auprès de VÉLOLYON (29 avenue du Général C. de Gaulle, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or). A la seule force du mollet ou avec un peu d'assistance, le vélo a tous les arguments pour séduire et a le vent en poupe ces dernières années. A l'horizon 2015, les modes doux devraient être utilisés pour 3 % des trajets domicile/travail.

Un engagement primordial des entreprises

Les ambitions fortes du Plan de Déplacements Inter-Entreprises appellent à une mobilisation générale et au rassemblement. Techlid et ses partenaires l'ont bien compris. Le Conseil régional Rhône-Alpes, le Grand Lyon, la CCI, la SNCF, le Sytral, l'Association des entreprises des parcs d'affaires de l'Ouest lyonnais (Apadlo), les élus et responsables de Techlid ont uni leurs compétences pour fixer des objectifs, définir un plan d'actions et suivre l'avancée des projets. Les enjeux sont importants et le sujet concerne chacun. C'est pourquoi, l'engagement de tous est



Salariés de l'entreprise Evasol lors d'essais de vélos à assistance électrique.

nécessaire à la réussite de ce défi pour la mobilité. Pour faire changer les comportements, les acteurs publics ne peuvent agir seuls et les entreprises ont un rôle prépondérant à jouer auprès de leurs salariés. Et si 2010 était l'année de la mise en œuvre d'un Plan de Dépla-

cement Entreprise sur votre site ? Pour les entreprises prêtes à se lancer dans cette démarche, un accompagnement spécifique et gratuit est prévu : grille d'auto-évaluation PDE, réunions d'échanges d'expérience, mise à disposition de kits de communication...

Une enquête mobilité auprès des salariés

Les actions engagées s'inscrivent à court, moyen et long termes. Aussi, pour bien mesurer les avancées et procéder à d'éventuels ajustements, Techlid a prévu de procéder à une nouvelle enquête sur la mobilité. Près de 1 300 entreprises de l'annuaire Techlid vont recevoir ce mois-ci un mail à diffuser à l'ensemble de leur personnel pour recueillir des données sur les habitudes de déplacement de chacun. Cette grande enquête permettra d'apprécier l'efficacité des actions et de mieux cerner les attentes et les besoins non satisfaits. Votre participation est capitale pour la suite du projet...

Ils le disent...



BRUNO MERCADER,
responsable Intermodalité
à la direction régionale de
la SNCF.

« Le réseau TER est structurant pour accéder à l'agglomération, mais, pour inciter les usagers à prendre le train, il faut proposer une offre globale et continue de bout en bout, par exemple depuis le domicile d'un côté jusqu'au lieu de travail de l'autre.

Un travail important a été mené avec l'ensemble des acteurs du transport public pour permettre cette offre globale : amélioration de l'offre TER, mise en place de cars inter-urbains adaptés aux horaires des trains, connexions au réseau métro et bus...

L'aménagement des gares et des pôles d'échanges, encore en cours, complète l'amélioration de l'offre. Intégration des arrêts de bus et de cars au plus près de la gare, places de stationnement pour les usagers des TER, cheminements pour les piétons et les deux-roues sont autant d'actions partenariales inscrites dans ces aménagements. Dernièrement, des consignes

collectives pour laisser son vélo en toute sécurité ont complété le dispositif intermodal, mais il est également possible de monter à bord des TER avec son vélo, de préférence en dehors des heures de pointe.

Enfin, l'information à la clientèle a fait l'objet d'un travail spécifique avec le déploiement de panneaux d'informations multimodales présentant l'offre de desserte de tous les réseaux sur une gare et une information dynamique pour connaître l'horaire du prochain train, le retard éventuel, le numéro de voie... dans chaque gare. L'étape suivante sera la mutualisation de l'information entre les différents services de transport comme à la nouvelle gare de Jean Macé ».

Rhône-Alpes Région

ANNE CAMBON, chargée de mission Modes doux
au Conseil régional Rhône-Alpes.

« Depuis 2006, la Région mène une politique de soutien aux modes de transport doux et accompagne les Plans de Déplacements Inter-Entreprises. Sa volonté est d'agir sur une masse importante de salariés et de les convaincre de changer leurs habitudes. En nous appuyant sur les grandes entreprises d'un territoire, nous misons sur un effet d'entraînement pour convaincre des structures plus petites.

Sur le territoire du Grand Lyon, nous travaillons en partenariat avec le Grand Lyon et l'Ademe pour identifier les territoires susceptibles de mettre en place un PDIE et harmoniser nos interventions. Notre aide financière va vers des diagnostics et des actions dont l'objectif est de modifier les comportements en valorisant l'offre existante de transports en commun. Dans cet esprit, le financement d'un animateur sur Techlid est une mesure clé car ce « référent mobilité » organise des actions de sensibilisation, informe les salariés et assure le lien entre les entreprises concernées. Nous investissons également sur l'aménagement de stationnements pour les vélos, sur la création de places de parking pour les covoitureurs...

Du côté du ferroviaire, la Région est en première ligne. Elle participe pleinement à l'amélioration des services en gare, à la mise en circulation de nouveaux trains, à la création de dispositifs innovants comme la carte OÙRA ! qui permet, au-delà de l'abonnement TER, de bénéficier à la fois de tarifs préférentiels pour emprunter le réseau TCL et utiliser un Vélo'V.

En agissant dans les zones d'activités, la Région favorise l'échange d'expériences, le transfert d'idées et la capitalisation de bonnes pratiques sur l'ensemble de Rhône-Alpes. C'est ainsi que nous insufflons une vraie dynamique régionale de mobilité douce ».

La prime transport

La prime transport fait obligation à tous les employeurs du secteur privé de prendre en charge 50 % du prix payé par le salarié pour tout abonnement de transport urbain, interurbain ou régional.

Le remboursement s'effectue sur simple remise ou présentation de l'abonnement. Le remboursement est exonéré de charges pour l'entreprise et non soumis à l'impôt sur le revenu pour le salarié.

Vous pouvez consulter les textes de référence pour plus d'informations : Loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008, article 20 ; Code du travail, articles L3261-2 à L3261-4 ; Décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés.